



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 125/2026

A LA SOCIETE OGK CONSTRUCTION SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/CGPMP/CAB/PROGOU/PI/2025, conclu avec le Gouvernement Provincial/Province de l'Ituri pour un montant total hors taxe dollars américains deux millions cent vingt-six mille sept cent vingt-quatre, quatorze centimes (USD 2 126 724,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatorze mille huit cent quatre-vingt-sept, sept centimes (USD 14 887,07), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/06/2026

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire de l'Etablissement

M. Claude LAYENGE MBATI

Directeur Général

0000125